

ANNEXE A GRILLE DE TARIFICATION

Les tarifs peuvent être assujettis au paiement de la TPS et de la TVQ

ADMINISTRATION			
Location de salles			
CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS (CCR)			
Capacité : 200 personnes			
		RÉSIDENTS	AUTRES LOCATAIRES
	Journée	T 245,00 \$	T 270,00 \$
	Demi-journée	T 163,00 \$	T 190,00 \$
	SOCAN (sans danse)	45,02 \$	45,02 \$
	SOCAN (avec danse)	90,12 \$	90,12 \$
	Funérailles / Baptême	Coût de location de la salle	Coût de location de la salle
SALLE MARCEL-GAUDET (SMG)			
Capacité : 100 personnes			
	Journée	T 190,00 \$	T 217,00 \$
	Demi-journée	T 108,50 \$	T 136,00 \$
	SOCAN (sans danse)	31,31 \$	31,31 \$
	SOCAN (avec danse)	52,64 \$	52,64 \$
	Funérailles / Baptême	Coût de location de la salle	Coût de location de la salle
MAISON DE LA CULTURE (MC)			
Capacité : Rez-de-chaussée : 60 personnes			
Étage: 16 personnes			
	Journée	T 108,50 \$	T 136,00 \$
	Demi-journée	T 54,25 \$	T 81,00 \$
DÉPÔT DE GARANTIE - (REMISE D'UNE CLÉ)			
	Dépôt clé	Sans frais	50,00 \$
SERVICE MÉNAGER - RÉSIDENTS, PROPRIÉTAIRES ET CONTRIBUABLES CORPORATIFS			
	Le coût du service ménager est inclus dans le montant de la location, selon les dispositions du contrat.		
PERMIS			
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX			
SALON FUNÉRAIRE OCCASIONNEL (CCR)			
	Journée		T 250,00 \$
DÉPÔT DE GARANTIE (REMISE D'UNE CLÉ)			
	Dépôt clé	50,00 \$	50,00 \$
ORGANISMES ACCRÉDITÉS & PARTENAIRES			
	Tous les locaux		Sans frais
	Dépôt de garantie (remise d'une clé)		Sans frais
	Le locataire de cette catégorie doit replacer la salle à son état officiel : une salle propre incluant les tables, les chaises, le comptoir et le plancher. Aucun service ménager n'est inclus dans le coût de la location gratuite. Si la Municipalité doit faire nettoyer le local à la suite de l'occupation par un organisme accrédité ou un partenaire, les frais sont à la charge de l'organisme ou de l'occupant.		

ADMINISTRATION (SUITE)			
			TARIFS GÉNÉRAUX
	Location table	Unitaire	3,25 \$
	Télécopie/Transmission	3 pages et moins	1,50 \$
		Page additionnelle	0,55 \$
	Plastification d'un document	Toutes dimensions	4,50 \$
	Assermentation	Par demande	5,50 \$
	Célébration : mariage civil ou union civile par un célébrant compétent	Tarif établi par le ministère de la Justice au moment de la demande	
	Copies – rapports – formulaires Les tarifs numéros 1, 3, 6, 7, 9 et 10 sont modifiés en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, au 1^{er} avril de chaque année.	1. Photocopie/Impression	0,42 \$ par page
		2. Impression couleur	1,05 \$
		3. Matrice graphique (Citoyen)	4,25 \$
		4. Matrice graphique (Fins commerciales)	12,00 \$
		5. Compte de taxes	1,55 \$
		6. Rapport d'événement ou d'accident	17,25 \$
		7. Rapport financier	3,45 \$
		8. Rapport de taxes	4,25 \$
		9. Extrait du rôle d'évaluation	0,50 \$
		Montant maximal 35 \$ par règlement	10. Tout règlement
EFFET RETOURNÉ PAR UNE INSTITUTION BANCAIRE			40,00 \$

LOISIRS ET CULTURE			
BIBLIOTHÈQUE			
	Abonnement – non résident	Tarif annuel	22,00 \$
	Remplacement d'une carte perdue, endommagée ou illisible au lecteur optique	Au besoin	5,25 \$
NAVIGATION DE PLAISANCE			
	Permis annuel d'accès au lac pour une embarcation motorisée	Tarif par embarcation, par année	35,00 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE			
CONTRÔLE CANIN			
	Médaille	Annuelle	27,00 \$
	Médaille de remplacement	Au besoin	5,25 \$
	Médaille pour chien-guide	Annuelle	sans frais
	Permis de chenil	Annuel	300,00 \$

TERRITOIRE			
TAXE DE SERVICE POUR SUIVI BARRAGE POUR LES LACS GAREAU, DONTIGNY, LOUISE, MARCHAND ET BASTIEN			
	Riverain	Par propriétaire (avec ou sans bâtiments)	25,00 \$
	Bassin 2 ^e ligne	Par propriété (avec ou sans bâtiments)	5,00 \$
TRAVAUX PUBLICS			
TRAVAUX EXÉCUTÉS À LA DEMANDE D'UN CITOYEN			
	Travaux publics comprenant:	Voirie	
		Réseau d'aqueduc	
		Réseau d'égout	
	Les frais exigibles sont :	Coût net des matériaux	
		Coût net de location d'équipement*	
		Taux horaire en vigueur des employés	
		Frais d'administration de vingt-cinq pour cent (25 %) bénéfiques marginaux, utilisation des véhicules, etc.)	
Cette liste est non-limitative			
*Les tarifs de location pour l'utilisation du matériel lourd sont déterminés par la Direction générale des acquisitions du CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC			

HYGIÈNE DU MILIEU			
USAGERS DES RÉSEAUX D'AQUEDUC			
	La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.		
	Aqueduc 4H	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
	Aqueduc Adam	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
	Aqueduc M ^c Maniman	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
	Aqueduc Rentiers-Nord	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
	Aqueduc Rentiers-Sud	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
	Aqueduc Village	Usage résidentiel ¹	344,00 \$
		¹par logement habité ou non	
	Une majoration de 27,00 \$ est exigible pour toute unité commerciale utilisant l'un des réseaux ci-dessus mentionnés ²		
		²par local utilisé ou non	
	Permis de raccordement aqueduc		60 \$
	Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification du service exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		
	Service de transport d'eau pour piscine ou spa avec citerne de 1800 gallons (le tarif s'applique même si la citerne n'est pas utilisée en entier)	Service payable avant le remplissage	272,25 \$ / pour chaque transport
	Remplissage d'une piscine	Durant la nuit (Permis)	20,00 \$

USAGERS DES RÉSEAUX D'ÉGOUT		
La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.		
	Usage résidentiel ¹	462,00 \$
¹par logement habité ou non		
Une majoration de 30,00 \$ est exigible pour <u>toute unité commerciale</u> utilisant le réseau d'égout ²		
²par local utilisé ou non		
Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification du service exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		
Permis de raccordement égout		60 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		
La compensation annuelle est payable à la Municipalité par le propriétaire.		
Les tarifs pour l'enlèvement, le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles sont les suivants :		
Unité résidentielle	Par logement	245,00 \$
Unité commerciale	Par local	270,00 \$
Pour un nouvel usager inscrit durant l'année, la tarification exigée est calculée au prorata des jours restants de l'année en cours.		

ÉCOCENTRE		
La tarification est payable par les utilisateurs de l'écocentre		
Les cinq (5) premières visites à l'écocentre		GRATUIT
Visite supplémentaire	Chacune	54,25 \$
Retrait d'un pneu sur jante	Chacun	16,00 \$
Triage de matières	Chaque fois	11,00 \$
Remplacement d'un bac		108,50 \$
Livraison		16,25 \$

INFORMATION		
ADMISSION À UN ÉVÉNEMENT, FÊTE, ETC.		
Non taxable si :		
Moins de 5 \$ par personne		
L'alcool ne fait pas partie des revenus		
Tous les vendeurs sont des bénévoles		
INSCRIPTION LOISIRS (CAMP DE JOUR, HOCKEY, ACTIVITÉS, SORTIES, ETC.)		
Non taxable si :		
Offert majoritairement aux enfants de 14 ans et moins		
Commandites et dons		

T = TAXABLE

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2023